

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».



UFF EMERGENCE A

ISIN : FR0013192473

MYRIA ASSET MANAGEMENT - GROUPE UFF

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'OPCVM : Néant

Description des objectifs et de la politique d'investissement

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en part du FCP maître Emergence M dont l'objectif de gestion est de « *surperformer l'indicateur de référence composite (50% MSCI EMF et 50% JPM EMBI Global Diversified Composite Index) sur la durée de placement recommandée en choisissant les classes d'actifs, marchés et titres des pays émergents* ».

La performance de l'OPCVM pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

Le processus de sélection des titres de l'OPCVM maître repose pour la poche « actions » sur une sélection des valeurs axée notamment sur le potentiel de valorisation des titres ainsi que sur les perspectives de croissance des sociétés émettrices ; pour la poche « taux » sur l'identification des opportunités de rentabilité au sein des marchés de taux des pays émergents ; et pour la poche « devises » sur une allocation qui pourra être différente de celle des marchés selon la situation des monnaies liées aux zones géographiques.

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs composant le portefeuille.

Caractéristiques essentielles

- *Le portefeuille de l'OPCVM maître pourra être exposé directement ou indirectement entre 35 à 65% de son actif net en actions cotées et autres titres donnant accès au capital.*
- *Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques, être libellés en toutes devises et relever de toutes tailles de capitalisation. Les émetteurs relèveront des pays émergents (Hong Kong inclus) sans conditions, ainsi que de toute autre zone géographique, dans la limite de 20% de l'actif net et sous réserve qu'ils soient alors exposés directement ou indirectement aux pays émergents pour une partie au moins de leurs activités ou revenus. Le FCP pourra être exposé de 0 à 100% de son actif net au risque de change.*
- *L'OPCVM maître pourra par ailleurs être exposé directement ou indirectement en titres de créance et instruments du marché monétaire entre 35 à 65% de son actif net.*
- *Les titres pourront être libellés en toutes devises. Les émetteurs relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé. Ils relèveront des pays émergents (Hong Kong inclus) sans conditions, ainsi que de toute autre zone géographique, dans la limite de 20% de l'actif net et sous réserve qu'ils soient alors exposés directement ou indirectement aux pays émergents pour une partie au moins de leurs activités ou revenus. L'OPCVM pourra investir sans limitation en titres non notés.*
- *Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Un comité de sélection des signatures valide l'intégralité des émetteurs sélectionnés qu'ils soient notés ou non notés, et statue si besoin sur la notation effectivement retenue pour chaque émetteur.*
- *La sensibilité du portefeuille « taux » sera comprise entre 0 et +8.*
- *L'OPCVM maître pourra également être investi à hauteur de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français ou OPCVM européens ainsi qu'en instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés pour exposer et/ou couvrir l'OPCVM maître aux marchés des actions, des taux ou des devises. Le risque global de l'OPCVM maître est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de son actif net.*

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice composite suivant :

- 50% MSCI EMF (Emerging Markets Free) (dividendes réinvestis, libellé en euro), indice actions représentatif des marchés émergents dans le monde. Il est calculé et publié par la société Morgan Stanley,
- 50% JPM EMBI Global Diversified Composite Index couvert en Euros (dividendes réinvestis), indice obligataire représentatif du rendement global des emprunts libellés en dollars émis par les pays émergents. Il est calculé et publié par la société JP Morgan. Il est couvert systématiquement du risque de change contre dollar.

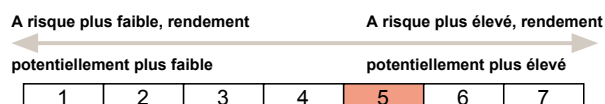
Modalités de souscription-rachat

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, auprès du centralisateur CACEIS Bank (1-3, place Valhubert 75013 PARIS).
- L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11H00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris, à l'exception des jours fériés légaux.
- Cet OPCVM capitalise ses sommes distribuables.

Autres informations

- La performance de l'OPCVM résulte de l'évolution de la valeur des parts de l'OPCVM maître.
- La durée de placement recommandée est de 5 ans .

Profil de risque et de rendement



Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de son exposition prépondérante aux marchés d'actions internationaux, aux devises et dans une moindre mesure aux marchés de taux.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds Maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds Maître.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.uff.net

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.46% TTC (1)
----------------	---------------

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

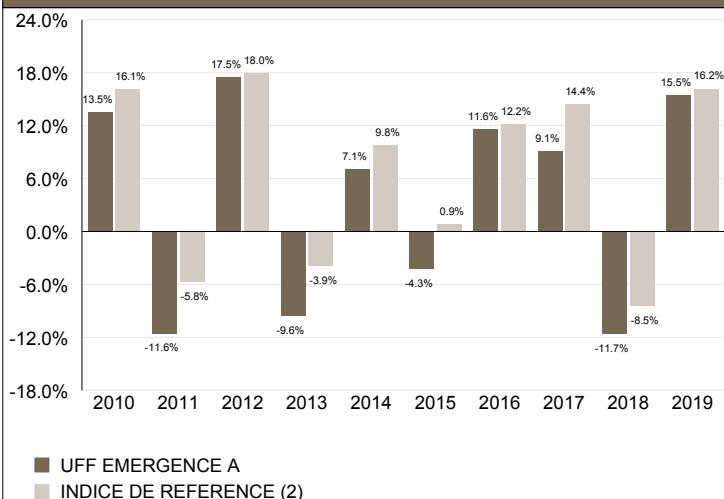
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

(1) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.uff.net

Performances passées



La part A a été créée le 05 avril 2007, celle-ci a été scindée et transformée en FCP nourricier en date du 05 septembre 2016.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(2) L'indice de référence est composite. Il est constitué à 50% du MSCI EMF (Emerging Markets Free) (dividendes réinvestis, libellé en euro) et à 50% du JPM EMBI Global Diversified Composite Index couvert en Euros (dividendes réinvestis).

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Fiscalité :
Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et valeur liquidative sont disponibles à l'adresse suivante :

Union Financière de France Banque - UFF Contact - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 – France
0 805 805 809 (appel et service gratuits) - www.uff.net.

Le DICI, le prospectus et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de :

MYRIA Asset Management - 32 avenue d'Iéna - 75783 PARIS Cedex 16 - France - Téléphone : 01 40 69 64 75

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03 février 2020.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion de portefeuille Myria Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.myria-am.com.

La responsabilité de Myria Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Myria Asset Management, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000€ enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 804 047 421. Siège social : 32 avenue d'Iéna, 75116 PARIS